

SECRETARIAT D'ETAT AUX POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Réaménagement des taxes des services postaux du régime intérieur.

Le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications,
Sur la proposition du directeur général des postes,
Vu l'article 3 du décret n° 74-778 du 13 septembre 1974 ;
Vu le décret n° 75-93 du 14 février 1975 modifiant le titre VI de
l'article 1^{er} du décret n° 74-778 du 13 septembre 1974,

Arrête :

Art. 1^{er}. — En application des dispositions de l'article 3 du
décret n° 74-778 du 13 septembre 1974, les tarifs spéciaux prévus
en ses titres VI, modifié par le décret n° 75-93 du 14 février 1975,
et VII seront modifiés dans les conditions suivantes :

NATURE DES CORRESPONDANCES	TAXES
	Francs.
VI. — Tarifs spéciaux applicables le 1 ^{er} juillet 1976.	
A. — Tarif spécial n° 1 plis :	
Communications de sens général ne revêtant pas le caractère de correspondance personnelle et messages de prospection commerciale.	
Expédition d'au moins 1 000 exemplaires identiques affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.	
Tri et enlèvement par département et par arrondissement pour Paris ou selon un système équivalent de séparations déterminées par le service postal en fonction de la physionomie du trafic.	
Jusqu'à 20 g.....	0,52
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 50 g.....	0,62
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 100 g.....	0,95
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	1,70
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	2,65
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	4,15
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 500 g.....	5,50
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 2 000 g.....	6,50
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	8,70
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 4 000 g.....	10,90
Au-dessus de 4 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	13,10
B. — Tarif spécial n° 1 bis plis :	
Messages de prospection commerciale jusqu'au poids de 250 g.	
Expédition d'au moins 20 000 exemplaires totalisant 1 000 000 d'objets par an affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.	
Tri, enlèvement et ensachage conformément aux règles fixées par le service postal et précisées dans l'accord conclu avec l'utilisateur intéressé.	
Adressage selon les règles fixées par le service postal.	
Jusqu'à 20 g.....	0,45
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 50 g.....	0,54
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 75 g.....	0,70
Au-dessus de 75 g et jusqu'à 100 g.....	0,87
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 150 g.....	1,12
Au-dessus de 150 g et jusqu'à 200 g.....	1,37
Au-dessus de 200 g et jusqu'à 250 g.....	1,62
C. — Tarif spécial n° 2 plis :	
Messages de prospection commerciale jusqu'au poids de 250 g totalisant 3 000 000 d'exemplaires par an.	
Jusqu'à 100 g : expédition d'au moins 50 000 exemplaires affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation ;	
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g : expédition d'au moins 20 000 exemplaires affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.	
Tri, enlèvement et ensachage conformément aux règles fixées par le service postal et précisées dans l'accord conclu avec l'utilisateur intéressé.	
Adressage selon les règles fixées par le service postal.	
Jusqu'à 20 g.....	0,39
Au-dessus de 20 g et jusqu'à 50 g.....	0,45
Au-dessus de 50 g et jusqu'à 75 g.....	0,61
Au-dessus de 75 g et jusqu'à 100 g.....	0,76
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 150 g.....	1,01
Au-dessus de 150 g et jusqu'à 200 g.....	1,26
Au-dessus de 200 g et jusqu'à 250 g.....	1,51

NATURE DES CORRESPONDANCES

TAXES

Francs.

D. — Tarif spécial n° 1 paquets-poste :

Envois de marchandises ou d'objets assimilés.

Expédition d'au moins 1 000 envois (ou d'au moins 500 envois de plus de 250 g) affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.

Tri et ensachage selon les séparations déterminées par le service postal en fonction de la physionomie du trafic.

Dépôt aux lieux, jours et heures fixés par le service postal.

Jusqu'à 100 g.....	0,95
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	1,70
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	2,65
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	4,15
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 500 g.....	5,50
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 2 000 g.....	6,50
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	8,70
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 4 000 g.....	10,90
Au-dessus de 4 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	13,10

E. — Tarif spécial n° 2 paquets-poste :

Envois de marchandises ou d'objets assimilés.

Expédition d'au moins 1 000 envois totalisant 500 000 paquets par an, affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.

Tri et ensachage conformément aux règles fixées par le service postal et précisées dans l'accord conclu avec l'utilisateur intéressé.

Jusqu'à 100 g.....	0,95
Au-dessus de 100 g et jusqu'à 250 g.....	1,70
Au-dessus de 250 g et jusqu'à 500 g.....	2,40
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 1 000 g.....	3,70
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 500 g.....	4,80
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 2 000 g.....	5,95
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 3 000 g.....	7,95
Au-dessus de 3 000 g et jusqu'à 4 000 g.....	9,95
Au-dessus de 4 000 g et jusqu'à 5 000 g.....	11,95

F. — Tarif spécial catalogues :

Réservé aux envois d'un poids égal ou supérieur à 250 grammes constitués par des répertoires comprenant un ensemble de feuillets agrafés ou brochés présentant la figurine, le code et le prix des articles d'une ou plusieurs familles, expédiés par ou pour le compte de l'entreprise de vente.

Ces répertoires pourront comporter un ou plusieurs feuillets détachés ou encartés favorisant la promotion ou la vente de produits ayant un rapport direct avec l'entreprise de vente.

Expédition composée d'exemplaires identiques affranchis selon les modes spéciaux prévus par la réglementation.

Tri, enlèvement et ensachage conformément aux règles fixées par le service postal et précisées dans l'accord conclu avec l'utilisateur intéressé.

Adressage selon les règles fixées par le service postal.

Expédition d'au moins 10 000 exemplaires identiques.

De 250 g et jusqu'à 300 g.....	1,75
Au-dessus de 300 g et jusqu'à 400 g.....	2,05
Au-dessus de 400 g et jusqu'à 500 g.....	2,35
Au-dessus de 500 g et jusqu'à 600 g.....	2,60
Au-dessus de 600 g et jusqu'à 700 g.....	2,85
Au-dessus de 700 g et jusqu'à 800 g.....	3,10
Au-dessus de 800 g et jusqu'à 900 g.....	3,35
Au-dessus de 900 g et jusqu'à 1 000 g.....	3,60
Au-dessus de 1 000 g et jusqu'à 1 100 g.....	3,84
Au-dessus de 1 100 g et jusqu'à 1 200 g.....	4,08
Au-dessus de 1 200 g et jusqu'à 1 300 g.....	4,32
Au-dessus de 1 300 g et jusqu'à 1 400 g.....	4,56
Au-dessus de 1 400 g et jusqu'à 1 500 g.....	4,80
Au-dessus de 1 500 g et jusqu'à 1 600 g.....	5,02
Au-dessus de 1 600 g et jusqu'à 1 700 g.....	5,24
Au-dessus de 1 700 g et jusqu'à 1 800 g.....	5,46
Au-dessus de 1 800 g et jusqu'à 1 900 g.....	5,68
Au-dessus de 1 900 g et jusqu'à 2 000 g.....	5,90
Au-dessus de 2 000 g et jusqu'à 2 100 g.....	6,10
Au-dessus de 2 100 g et jusqu'à 2 200 g.....	6,30
Au-dessus de 2 200 g et jusqu'à 2 300 g.....	6,50
Au-dessus de 2 300 g et jusqu'à 2 400 g.....	6,70
Au-dessus de 2 400 g et jusqu'à 2 500 g.....	6,90
Au-dessus de 2 500 g et jusqu'à 2 600 g.....	7,10
Au-dessus de 2 600 g et jusqu'à 2 700 g.....	
Au-dessus de 2 700 g et jusqu'à 2 800 g.....	
Au-dessus de 2 800 g et jusqu'à 2 900 g.....	
Au-dessus de 2 900 g et jusqu'à 3 000 g.....	